

DELIBERATION N° 90/02-24 - VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL

*Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'à la suite d'un échange, selon acte notarié en date du 10 Octobre 1985, la Ville de LUDRES est devenue propriétaire d'une parcelle de terrain, cadastrée section XA N° 15, l'une contenance de 491 m<sup>2</sup>, située au lieudit "Poirier le Chat".*

*Ce terrain à bâtir, mis en vente en 1986, a trouvé acquéreur en la personne de Monsieur KIELISZEK et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de concrétiser la vente pour un prix fixé à 350 F le m<sup>2</sup>, soit 171 850 F.*

*Monsieur KIELISZEK s'étant absenté ne prend pas part au vote,*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

*- de donner son accord pour la vente du terrain communal sis à LUDRES, lieudit "Poirier le Chat", cadastré section XA N° 15, d'une contenance de 491 m<sup>2</sup> au prix de 171 850 F H.T.*

*- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié,*

*- d'inscrire les crédits en recette au B.P. 1990, chapitre 922 00 2100 Programme 48/80*